

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2026

Début de séance : 20h10

Présent.es : Richard Bladou, Eric Bossion, Alexandre Delfaud, Sophie Doumenc, Frédéric Grave, Maxime Hug, Martine Mercier, Jacques Montal, Agnès Morinière, Marianne Murat, Nathalie Schocron, Sylvie Thamié.

Excusé.es : Maëlys Cayrol, qui donne pouvoir à Martine Mercier ; Valentin Juredieu, qui donne pouvoir à Maxime Hug ; Jean-Pierre Sales absent.

Nomination du secrétaire de séance et compte rendu de la séance précédente

1. Nomination du secrétaire de séance et validation du procès-verbal du 17 juin 2026

Agnès Morinière est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le PV est présenté et adopté à l'unanimité.

Administration générale

2. Subventions aux associations ordinaires et exceptionnelles

2.1. La Chambre des Métiers sollicite une subvention de 80 € afin de contribuer à la formation d'un jeune assiérois en contrat d'apprentissage et d'abonder le Fonds social des apprentis de l'École de Métiers du Lot.

Une subvention de 80 € est accordée (vote à l'unanimité).

2.2. L'AMF 46 sollicite une subvention en solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies, notamment en Gironde.

Une subvention de 250 € (montant similaire qui avait été accordé aux inondations dans le Nord il y a quelques années) est accordée à la majorité (vote : 13 voix pour et 1 voix contre).

2.3. L'AMF-Téléthon sollicite une subvention.

Cette subvention n'est pas accordée (vote à l'unanimité), la commune ayant fait le choix de subventionner les associations présentes sur son territoire (et pas celles nationales). L'association est renvoyée vers la course nature pour une année ultérieure.

2.4. L'Entente Fons Fourmagnac Camburat Assier (football) sollicite une subvention pour l'organisation de l'opération Octobre rose 2026. Les fonds récoltés au cours

de leur action de sensibilisation et de collecte de fonds seront reversés à la Maison des Patients de Figeac, partenaire de la Ligue contre le cancer.

Une subvention de 100 € est accordée (vote à l'unanimité).

Un élu rappelle également que le conseil municipal organise un événement à l'occasion des journées du patrimoine, sous la forme d'une journée de solidarité le dimanche 20 septembre : *Les Chemins assiérois* (trail, marche et vtt). Les fonds récoltés seront également reversés à la Maison des Patients de Figeac.

2.5. La Société de chasse d'Assier fait une demande de subvention exceptionnelle pour financer l'acquisition d'un enregistreur permanent de température et l'ajout de WC-toilettes à la nouvelle cabane de chasse en remplacement de l'ancienne qui a été détruite dans un incendie.

Maxime Hug sort de la salle pendant les débats et ne participe pas au vote.

Un élu rappelle que la Société de chasse d'Assier rend de nombreux services à la commune.

Une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée (vote à la majorité des présentes et 1 abstention).

3. Plan Communal de Sauvegarde - Validation mise à jour.

Agnès Morinière, en charge du PCS, présente les mises à jour du document, qui concernent principalement l'organigramme et les noms et coordonnées des élu·es. Le PCS est présenté sous forme simplifiée au conseil et il est précisé qu'il est disponible sous sa forme complète à tous à la mairie ou en version numérique.

La modification est approuvée à l'unanimité.

4. CCAS - Modification du nombre des membres élus et des membres extérieurs.

4.1. Modification du nombre de membre du CCAS :

Il est proposé de porter le nombre de membres du CCAS à 12 au lieu de 8, soit 2 élu·es et 2 membres extérieurs de plus.

La modification est approuvée à l'unanimité.

4.2. Intégration de 2 nouveaux membre élus au CCAS :

Il est proposé les candidatures d'Éric Bossion et Frédéric Grave (en plus de Martine Mercier, Agnès Morinière, Marianne Murat et Jean-Pierre Sales, déjà élu·es).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

École de la Salamandre

5. Vote du tarif de la cantine scolaire 2026-2027

Les tarifs des années précédentes pour les repas des enfants sont les suivants :

Années	Quotient familial		
	inférieur à 575	de 576 à 799	à partir de 800
2023-2024	3,70	3,85	4,00
2024-2025	3,80	3,95	4,10
2025-2026	3,90	4,05	4,20

Pour l'année 2025-2026, la cantine a représenté 96 155,89 € de dépenses pour 40 353,21 € de recettes.

Il est proposé d'augmenter tous les tarifs de 5 centimes afin de minimiser l'impact pour les familles mais de compenser les augmentations, ce qui donne :

	Quotient familial		
	inférieur à 575	de 576 à 799	à partir de 800
2026-2027	3,95	4,10	4,25

Le tarif du repas adulte qui était de 9,50 passerait à 9,55 €.

Les propositions sont adoptées à la majorité (13 voix pour, 1 abstention).

Salles communales

6. Demande d'occupation des salles communales et révision du tarif horaire - Saison 2026-2027

Il est rappelé les tarifs horaires pratiqués en 2024/2025 et en 2025-2026 était de 3,60 €/l'heure pour le centre social et culturel REISSA et pour les autres associations, calculé selon le temps d'occupation (si moins de 80 heures d'occupation par an : 6,50 €/l'heure ; si plus de 80 heures d'occupation par an : 5,00 €/l'heure).

Le maire rappelle que, si les tarifs pratiqués sont loin de couvrir les frais (notamment d'électricité), l'occupation des salles communales avec les nombreuses activités proposées participe de la dynamique du village. Il explique également que ces tarifs n'avaient pas été augmentés pour l'année 2025-2026.

Il est proposé une augmentation des tarifs de location des salles communales de 10 centimes par heure pour tous les tarifs, pour compenser notamment l'augmentation du coût de l'électricité.

La proposition d'augmentation de tous les tarifs de 10 centimes par heure est adoptée à la majorité (2 abstentions).

Projets - Bâtiments communaux

7. Maison médicale

7.1. Demande de Madame Bron :

Mme Bron demande que soit revu à la hausse le nombre de jours de location de son local médical afin de passer de 2 jours d'activité à 4 jours par semaine. Pour accéder à sa demande, elle changerait de local, et occuperait le local de l'ancien médecin pour un loyer mensuel de 203,9 € + 72 € de charges. Ce loyer sera indexé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2. Montant du loyer de Mme Nadal

Une erreur s'étant glissée dans le calcul du montant du loyer de Mme Nadal, il est proposé une mise à jour de celui-ci. Son loyer serait à 130 € (loyer plancher) + 36 € de charges, suivant la méthode de calcul mise en place pour la maison médicale.

La proposition de modification de loyer est adoptée à l'unanimité.

8. Projet création de terrains de pétanque et parking - Révision du plan de financement

L'État accorde une subvention de 11 917 €.

Le plan de financement est donc révisé comme suit :

État : 11 917 € (28,4 % acquis)

Région : 12 500 € (29,79 % acquis)

Département : 9 152,33 € (21,81 % demandés)

Autofinancement 8 392,33 %

La proposition de nouveau plan de financement est adoptée à l'unanimité.

9. Acquisition tracteur

Après des recherches auprès de différents fournisseurs et en accord avec les employés communaux, il est proposé l'achat d'un tracteur Kioti CK2630 Hst de démonstration avec chargeur, godet hydraulique et reprise de l'ancien Ford pour un coût total de 28 260 € (avec 7 ans de garantie sur le véhicule)

La proposition d'achat de ce tracteur est adoptée à l'unanimité.

Sur le sujet des employés communaux en charge de la voirie, un élu indique leur très grande implication. Il souhaite savoir si les employés ont un entretien annuel et s'il est possible de leur verser des primes.

Le maire indique que les employés ont bien un entretien annuel et qu'il est possible de leur verser une prime annuelle, appelée CIA. Celle-ci est régulièrement versée en fin d'année.

10. Échange de parcelles Commune d'Assier et Monsieur JUREDIEU Valentin - Modification des clauses

L'échange de parcelle entre la commune d'Assier et Valention Juredieu implique des frais de géomètre. Il est proposé de proratiser ces frais en fonction des surfaces, la commune captant une surface bien supérieure à ce que Mr Juredieu récupère (5a13ca que la commune récupère et 1a 71ca pour M. Juredieu).

Les montants seront donc les suivants : 198,32 € pour M. Juredieu et 594,96 € pour la commune.

La proposition de répartition des frais de géomètre est adoptée à l'unanimité.

Questions Diverses

Interdiction d'arroser - Récupérateurs d'eau et robinet de la place de la halle :

- Récupérateurs d'eau :

La conseillère municipale déléguée en charge de l'embellissement du village indique ne pas pouvoir entretenir les potées de fleurs en période de canicule et demande s'il serait possible de poser un récupérateur d'eau aux ateliers municipaux.

Le maire explique qu'il doit voir l'aspect technique avec la pose de panneaux photovoltaïques.

Divers autres lieux sont évoqués : école, maison médicale, etc. Un travail de recherche peut être entrepris sur ce sujet avec un rappel : cela reste impossible sur une toiture amiantée, l'eau pouvant entraîner des fibres d'amiante susceptibles de se répandre dans l'environnement par la suite.

- Robinet de la place de la halle

Il est rappelé qu'il s'agit d'eau du service d'eau.

Compte tenu du fait que certain-es habitant-es tirent de l'eau depuis ce robinet pour arroser leurs plantes pendant l'interdiction d'arroser, il est convenu que ce robinet sera fermé lors des périodes d'interdiction d'arroser.

Panneau des boîtes aux lettres de la maison médicale :

Les voitures se garant devant le panneau des boîtes aux lettres de la maison médicale heurtent celui-ci, ce qui entraîne des détériorations, voire sa chute.

La conseillère municipale déléguée en charge de l'embellissement du village propose de disposer des jardinières devant.

Maison Martigoutte

La maison Martigoutte a été mise en vente par son propriétaire. Il nous a été rapporté par l'un des membres de l'association propriétaire des lieux que la mairie avait donné son accord pour libérer le bail emphytéotique dans le cas où un acheteur acceptait le montant de 158000 euros proposé par l'association.

Qu'en est-il ? Un accord a-t-il été signé à cette fin ? La mairie ne souhaite-t-elle plus acheter la maison Martigoutte ? En cas de vente, quelle incidence cela aurait-il sur la convention entre l'Établissement public foncier (EPF) et la commune ? Où en sont les négociations sur l'achat de la maison Martigoutte ? Sur l'achat des terrains près de la maison des services ?

Le maire indique que les négociations d'achat de la maison Martigoutte et des deux bandes de terrain le long du presbytère n'aboutissant pas pour l'instant, l'association propriétaire de ces biens a préféré voir s'il était possible de vendre la maison de son côté. Il indique avoir donné son accord oral de renoncer au bail emphytéotique si l'association avait un acquéreur au prix qu'elle souhaite. L'incidence serait nulle sur la convention avec l'EPF, celle-ci couvrant un secteur large pour lequel d'autres projets sont en cours.

Un élu indique qu'un collectif d'habitant·es s'est monté et que ce collectif invite l'ensemble du conseil municipal à participer aux réunions en cours.

Une élue explique que de nombreux·ses habitant·es se sont ému·es à l'idée que la maison Martigoutte soit vendue à un particulier. Cette maison représente un patrimoine architectural, culturel et social très important auquel beaucoup d'habitant·es sont attachée·es. Ce collectif essaye de voir s'il est possible d'acquérir la maison Martigoutte par le biais d'un collectif, par exemple d'une association, sur la base d'un projet, certes privé, mais répondant aux besoins des Assiérois et Assiéroises dans un but de garder ouvert ce lieu à tous et toutes. Elle indique que l'aspect financement est délicat, d'autant que les subventions auxquelles pourraient prétendre la commune ou les collectivités territoriales ne s'appliquent pas au privé.

Le maire indique qu'il tient à la disposition les travaux de montage d'un projet qui avaient été menés il y a quelques années et que certaines subventions sont accessibles aux associations.

Incendies :

Quelles sont les mesures prises en cas d'incendie important (notamment sur le Causse) ?

La mairie a-t-elle à disposition des stocks de masques FFP2 ou FFP3 recommandés lors d'alertes aux fumées d'incendie (particules fines).

Y a-t-il eu des distributions lors de la journée où Assier a été en alerte rouge (26, 27 juillet et suivants) ?

L'élue en charge du Plan communal de sauvegarde indique qu'il contient une fiche sur les incendies et qu'il est consultable en mairie.

Il est également précisé que la commune ne peut pas avoir un stock de masques, d'autant qu'ils ont une date de péremption limitée. De plus, ce type de distribution est du ressort de la préfecture.

Feux de broussaille dans le jardin d'un particulier :

À plusieurs reprises, un particulier a mis le feu à des déchets végétaux dans son jardin alors que nous étions en périodes d'interdiction (du 1^{er} juin au 30 septembre - arrêté préfectoral n°E2025-298). Un article 40 a-t-il été rédigé ? Une procédure est-elle en cours auprès de la gendarmerie ?

Le maire indique qu'il n'a pas rédigé d'article 40, les gendarmes étant intervenus, et qu'il ignore les suites qui ont été données par la gendarmerie à cette affaire.

Dérèglement climatique et rénovation de l'école :

Au vu des fortes chaleurs passées et à venir, une analyse de l'adéquation des travaux envisagés pour la cour d'école a-t-elle été effectuée afin de limiter les températures dans la cour et dans le bâtiment ?

Une modification du projet est-elle envisagée ? Par exemple : végétalisation de la cour, mise en place de revêtements de sol adaptés à des températures importantes (notamment en termes d'émanation de polluants dus à la chaleur sur les matériaux utilisant des polyanes, etc.), occultation du soleil sur les parois vitrées des locaux, etc.

L'adjointe en charge des affaires scolaires explique que le projet en cours avait bien pris en compte l'amélioration du confort thermique, notamment en période de canicule, et transmet le document qui l'indique : végétalisation avec des plantations d'arbres et de haies prévues, création d'espaces abrités, désimperméabilisation des sols, etc.

De plus, un travail est en cours afin de budgétiser l'acquisition de climatiseurs (à minima un, qui serait positionné dans la salle de motricité) et de brasseurs d'airs au plafond des salles de classe, efficaces également en hiver pour améliorer le confort thermique.

Commission aire de jeux :

Qu'en est-il ? Une information a-t-elle été transmise au public susceptible d'être intéressé par cette action (APE, REISSA, etc.) ?

L'adjointe en charge des affaires scolaires indique que ce sera fait à la rentrée scolaire.

Problème des pigeons à la halle et autour :

Des recherches (devis, aspect techniques) sont en cours, par exemple la pose de filets empêchant les pigeons de se poser sous la halle. En ce qui concerne l'intervention d'un fauconnier, cela n'a pas encore été vu.

Toilettes :

Deux toilettes sont désormais fonctionnelles et la porte en a été décorée par un artiste du village.

Informations diverses : dates à retenir

Cérémonie aux monuments aux morts pour la fête votive le 30 août avec la présence de Mme la Sous-Préfète.

Rencontre de pré-rentree entre le conseil municipal et l'école, ses acteurs et ses partenaires le 31 août.

Inauguration de l'entreprise de restauration du patrimoine bâti de Vincent Caussanel et du nouveau séchoir bois de France Noyer le 18 septembre.

Journée Porte ouverte de France Noyer le 19 septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

Course de solidarité *Les Chemins assiérois* le 20 septembre.

Rencontre entre le conseil municipal et les professionnels assiérois (entrepreneurs, commerçants, etc.) le 21 septembre.

Réunion publique : envisagée le 25 septembre (date à confirmer).

Fin de séance : 23h

CR rédigé par Agnès Morinière et Nathalie Schocron